DLP 17-2-88014626

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne



Ministère de l'Agriculture
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :
180 F

ÉDITION - GRANDES CULTURES

ISSN 0295 - 5776

BULLETIN N° 35 du 15 FEVRIER 1988

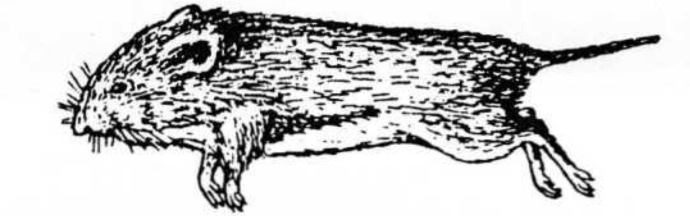
VOUS N'ETES PAS REABONNE ?... VOYEZ EN PAGE 3

CEREALES

LUTTE CONTRE LE CAMPAGNOL DES CHAMPS

Des dégâts sont signalés dans les parcelles de céréales.

CAMPAGNOL DES CHAMPS



Gris-brun - 9 à 13 cm de long
(+ 3 à 4,5 cm pour la queue)

Affectionne surtout des friches, les pâtures, les trèfles et luzernes. Se disperse ensuite dans les cultures environnantes (céréales-colza). Les galeries ont des orifices béants et sont reliées par des cheminements.

LUTTE

. Elle consiste à mettre en place des appâts à base de chlorophacinone (0,075 g de m.a./kg d'appât), produit sans danger pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier (également efficace sur mulots).

. Cette substance est commercialisée sous forme de grains prêts à l'emploi (OCCI 408 mulots et campagnols, Raticide tout puissant, ...) ou de concentrats huileux (C. Opérats, Caïd, Fébor concentrat huileux, Quick concentré) permettant de fabriquer des appâts avec du blé (ne pas utiliser d'orge qui contient un antidote du produit).

COMMENT APPLIQUER LES APPATS ?

Toujours en lignes ou en tas selon dispersion des foyers.

. En cas d'infestation généralisée : application au semoir en lignes espacées de 5 mètres à raison de 7 à 10 g au mètre linéaire soit 10 à 20 kg/ha (sous réserve de pouvoir "rentrer" dans les parcelles).

. En cas de foyers épars : application manuelle à raison de 20 g au mètre linéaire (1 bonne poignée pour 2 m) - utilisez des gants ; disposez les graines dans chaque trou fréquenté.

DISPOSEZ DES APPATS EGALEMENT EN BORDURE DES PARCELLES ATTAQUEES, SUR LES TALUS, LES FRICHES.

.../...

P. 8

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET. CFPPAP n° 529 AD (C SPV 1984)

DESHERBAGE

Les céréales sont très développées pour la saison, les mauvaises herbes aussi !

L'intervention à réaliser en priorité est le DESHERBAGE, dès qu'il vous sera possible de pénétrer dans vos parcelles.

BLE

MOUCHE GRISE

Actuellement :

- les éclosions restent faibles et s'échelonnent sur une longue période du fait des conditions météo douces et humides.

- les pénétrations larvaires ne font que débuter (1 à 2 % de pieds touchés), et quelques symptômes d'attaque (feuille jaune) sont visibles en culture.

Si les conditions météo actuelles persistent: 2 sistuations sont à distinguer :

- les blés semés avant le 10-15 novembre

Ces blés sont généralement bien implantés et en cours de tallage. Ces cultures sont à même de supporter une attaque de mouche et un traitement complémentaire ne se justifie pas.

- Blés semés à partir du 15-20 novembre

Les semis tardifs sont actuellement au stade 2-3 feuilles et non tallés, ce qui les rend très sensibles au ravageur (1 pied touché = 1 pied perdu). C'est donc maintenant que ces cultures doivent être protégées afin d'éviter une chute des populations de pieds.

Un traitement pourra être réalisé (dès qu'il vous sera possible de pénétrer dans vos parcelles). DANS LES SECTEURS HABITUELLEMENT TOUCHES PAR LA MOUCHE GRISE (voir le bulletin n° 32).

Le risque baissera dès que le tallage débutera.

MALADIES

Quels risques pour 1988 ?

Le piétin-verse, mais surtout la septoriose (S. tritici), l'oïdium et la rouille brune sont bien implantés dans les parcelles de blé. L'oïdium, l'helminthosporiose sont également présents dans les orges et escourgeons.

La situation actuelle laisse présager UN POTENTIEL D'ATTAQUE SERIEUX pour cette campagne.

Ce potentiel pourra être fortement réduit en cas de sécheresse printanière, mais se traduira par une forte pression des maladies dans le cas contraire.

Quelle conduite tenir en 88 ?

Le bon positionnement des traitements et le respect des doses de produits seront sans aucun doute nécessaires pour assurer une bonne protection des cultures et un résultat économique acceptable.

L'efficacité des anti-oïdium sera à surveiller.

ORGE

La situation en Haute-Marne

L'oïdium est moins fréquent que dans les autres départements, mais l'helminthosporiose est bien présente.

De nombreux foyers de mosaïque sont signalés, par exemple dans les secteurs d'ARC en BARROIS, RICHEBOURG, CHAUMONT, JOINVILLE et NOMECOURT.

COLZA

Elongation en cours.

INSECTES

Aucune capture n'a encore été signalée.

REMETTEZ EN PLACE VOS CUVETTES JAUNES.

Si vous recevez plusieurs bulletins à la même adresse veuillez nous le signaler afin de procéder aux rectifications nécessaires. Merci.

.../...

SI VOUS ETES DEJA REABONNÉ CETTE NOTE NE VOUS CONCERNE PAS

RAPPEL DE REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Depuis le mois de décembre dernier, date d'échéance normale de votre abonnement aux bulletins techniques des avertissements agricoles, nous avons continué à vous adresser les numéros que nous avons publiés.

Si votre abonnement n'a pas encore été renouvelé, l'envoi des bulletins sera suspendu à la fin de février.

Pour éviter toute interruption dans le service, réabonnez-vous par retour du courrier.

Nous espérons que vous nous maintiendrez votre confiance. Nous vous rappelons que :

pour la campagne 1987-1988, trois éditions sont diffusées :

- une édition "VIGNE"

Pour compléter cette édition nous mettrons à la disposition des abonnés non équipés en Minitel, un système de messages urgents par bulletin spécial et par région viticole.

- une édition "GRANDES CULTURES"

- une édition "ARBORICULTURE - JARDINS, ESPACES VERTS"

édition nouvelle qui concerne l'entretien et la protection des arbres fruitiers, des arbustes et plantes ornementales. Voir les conditions d'abonnement au verso.

Pour vous REABONNER : *Retournez impérativement le formulaire ci-dessous accompagné de votre réglement à*

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 1154
51056 REIMS CEDEX

Réglement par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de :
Régisseur de recettes de la D.R.A.F.

Nom et Prénom : .... N° Abonné : ....
Adresse où doit être envoyé le(s) bulletin(s) : ....
....
Code postal : ..... Bureau distributeur : ....

JE M'ABONNE A UNE SEULE EDITION

01	Grandes Cultures	☐	x 180 F =	.... F
02	Viticulture	☐	x 200 F =	.... F
04	Arbo-Jardins-Espaces Verts	☐	x 200 F =	.... F

JE M'ABONNE A PLUSIEURS EDITIONS

12	Grandes Cultures + Vigne	☐	x 360 F =	.... F
01,04	Grandes Cultures + Arbo-Jardins	☐	x 360 F =	.... F
02,04	Viticulture + Arbo-Jardins	☐	x 380 F =	.... F
12,04	Gdes Cultures + Vigne + Arbo-Jardins	☐	x 550 F =	.... F

JE M'ABONNE AUX MESSAGES URGENTS VIGNE

Choisissez la ou les régions viticoles :

00	Vignoble de l'Aisne	☐	05	Grande Montagne de Reims	☐
01	Barséquannais + Montgueux	☐	06	Région d'Epernay	☐
02	Bar sur Aubois	☐	07	Vallée de Marne	☐
03	Ardre et Vesle	☐	08	Côte des Blancs + Vitry le François	☐
04	Montagne de Reims Ouest	☐	09	Sézannais + Marais de St Gond	☐

NOMBRE TOTAL : ... x 50 F = ... F

TOTAL DU REGLEMENT Ci- joint mon réglement de : .... F

P9